

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 2 juillet 2012, à 19h30, présidée par la Mairesse, Lucie Tremblay, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Jean-Claude Daoust	M. Jean-Claude Charest
Mme Sylvie Viau	M.

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

Monsieur le conseiller Ronald Massey est absent.

2012-07-02-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune.

2012-07-02-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Dérogation mineure 05-2012
6. Adoption des minutes du 4 juin 2012
7. Adoption des minutes du 21 juin 2012
8. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
9. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
10. Résolution
 - Soumissions pour l'asphalte
 - Soumissions entretien chemins d'hiver 2012-2015
 - Ventes pour taxes 2012 (Liste)
 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes –le 8 novembre 2012 – extrait de l'état
 - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 8 novembre 2012 – autorisations au secrétaire-trésorier
 - Intérêts pécuniaires – dépôt d'une modification
 - Stationnement église – gravelle
 - Ville de Waterville – 19^e édition du Tournoi de golf du maire
 - Nomination nouvel inspecteur en bâtiment et en environnement
 - Pacte rural : projet de gymnase
 - Résolution Assurance au niveau Schéma incendie
 - Projet Volet II
 - FQM – Formation module 1 le 26 oct. à Weedon
 - CCIRC – Invitation au 29^e tournoi de golf des gens d'affaires de la région de Coaticook le 15 août 2012 au club de golf de Coaticook
 - Avis de motion et projet de règlement Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de St-Herménégilde
 - Appui à la lutte contre le tabagisme au Québec
11. Usine d'épuration
12. Aqueduc
 - Projet d'électricité - Ingénieur
13. États financiers mensuels au 30 juin 2012
14. Dépôt des indicateurs de gestion 2011

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S

no de résolution
ou annotation

15. Adoption du rapport de correspondance
16. Régie incendie
17. Régie des déchets solides
18. Famille et Culture
19. Loisirs
 - Dépôt du Rapport annuel de Carrefour loisir de la MRC de Coaticook
20. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail
 - Halte routière (Pacte rural)
 - Ustensiles – Cuisine du centre communautaire
 - Rencontre Colebrook
21. Période de question
22. Varia
23. Levée

Adopté.

2012-07-02-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2012-07-02-04 : DÉROGATION MINEURE no. 005-2012

Les propriétaires demandent une dérogation mineure qui permettrait la situation suivante à cette adresse : 1383, route 141, lot 22A-4,22A-5 du rang 1, canton d'Hereford:

Régulariser la marge de recul avant à 18.79 et 22.11 mètres de la ligne de lot, alors que l'article 7.8 sur les normes d'implantation du règlement de zonage prévoit une marge de recul avant minimale de 22.86 mètres:

“Tableau VI : Les marges de recul avant minimales pour le bâtiment principal est de 22.86 mètres dans les zones VI. “sur route numérotée

Le préjudice causé au requérant est le suivant : Impossibilité de vendre la propriété.

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit:

ATTENDU QUE la maison est déjà construite et a fait l'objet de permis ;

ATTENDU QUE la dérogation mineure permettrait un empiètement dans la marge avant de .75 mètres et une petite partie de 4.07 mètres;

ATTENDU QUE la localisation actuelle du chalet ne semble pas porter préjudice aux immeubles voisins;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation ferait en sorte de rendre impossible la vente de l'immeuble, ce qui causerait un préjudice sérieux au demandeur;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité, tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme;

QUE la présente demande de dérogation mineure soit acceptée ;

Adopté.

2012-07-02-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S

no de résolution
ou annotation

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 4 juin 2012 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2012-07-02-06: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 21 JUIN 2012

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Viau et résolu à l'unanimité que les minutes du 21 juin 2012 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2012-07-02-07: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité à été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 2985 à 3043 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (191 039.45\$) et le rapport de salaires versés (juin 2012) en date du 2 juillet 2012.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général de présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

2012-07-02-08: RAPPORT DU MAIRE

Aucune nouvelle information.

2012-07-02-09 : SOUMISSIONS DE POSE DE REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR DIVERS CHEMINS

ATTENDU QUE la municipalité de St-Herménégilde a procédé à un appel d'offres public pour **la pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** tel que décrit dans le cahier de charges en date du 13 juin 2012 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de quatre ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par :

Nom soumissionnaire	Prix un. (par tonne)	Montant avec taxes	Conforme (O/N)
Couillard Construction Ltée	109.75\$	211 359.98\$	O
Pavages Maska Inc.	132.83\$	255 808.16\$	O
Construction DJL Inc.	124.35\$	239 477.11\$	O
Sintra Inc.	139.70\$	269 038.63\$	O

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité ;

QUE la municipalité de St-Herménégilde reporte la décision concernant l'adjudication du contrat pour **la pose d'un revêtement bitumineux sur divers chemins** le temps de recevoir l'approbation de la subvention de la taxe d'accise.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2012-07-02-10: OUVERTURE SOUMISSIONS – CHEMINS HIVER 2012-2015 CIRCUIT 1 À 5

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité pour 2012-2015 tel que décrit dans le cahier de charges en date du 6 juin 2012 ;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est trouvée conforme ;

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par Scalabrini et Fils Inc aux montants annuels pour les 5 circuits :

	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Total :	176 845.35	176 845.35	182 667.68

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde le contrat pour l'ouverture des chemins d'hiver 2012-2015, Circuit 1 à 5 à Scalabrini et Fils Inc., le seul soumissionnaire conforme au montant total de 536 358.38\$ taxes incluses.

Que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le dit contrat pour et au nom de la Municipalité.

Adopté.

**2012-07-02-11 : VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –LE
8 NOVEMBRE 2012 – EXTRAIT DE L'ÉTAT**

La secrétaire trésorière dépose la liste.

**2012-07-02-12 : VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –LE
8 NOVEMBRE 2012 – EXTRAIT DE L'ÉTAT**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues supérieures à l'année 2010 (i.e. les années 2011 et +) avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues inférieures à 10\$ de l'année 2010 avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues de l'année 2010 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S

no de résolution
ou annotation

la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues de l'année 2010 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

Adopté.

**2012-07-02-13 : VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES –
LE 8 NOVEMBRE 2012 – AUTORISATIONS AU SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER**

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité;

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de St-Herménégilde, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes que se tiendra jeudi, le 8 novembre 2012 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière, à signer, au nom de la Municipalité de St-Herménégilde, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé ;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente ;
- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées pour l'année 2010 au 30 juin 2012, et ce sujet à la vente à l'enchère.

Adopté.

2012-07-02-14: INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre résolu à l'unanimité;

D'archiver les intérêts pécuniaires (mise à jour) d'un conseiller qui a déposé sa déclaration.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2012-07-02-15: STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest résolu à l'unanimité;

D'autoriser de mettre la gravelle nécessaire pour l'entretien du stationnement de l'église.

Adopté.

2012-07-02-16: 19^E ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERVILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'inscription de la mairesse au Tournoi de golf du maire de Waterville le 8 août prochain au profit de l'Association des Loisirs et Sports de Waterville. Le coût de l'inscription est de 110\$.

Adopté.

2012-07-02-17 : NOMINATION INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU que la municipalité de St-Herménégilde a mandaté la MRC de Coaticook au niveau de la gestion administrative d'une ressource humaine en inspection de bâtiment et environnement ;

ATTENDU que la municipalité a accepté de signer une entente intermunicipale avec la MRC de Coaticook et les autres municipalités concernées par ladite entente, soient les Municipalités du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, de Dixville et d'East Hereford ;

ATTENDU que la MRC a procédé à l'embauche d'une ressource qui entrera en poste pour les quatre municipalités le 9 juillet 2012 ;

ATTENDU qu'il est souhaitable que certains dossiers soient complétés par Monsieur Nicolas Plourde qui a assuré le service pendant la période intérimaire ;

ATTENDU que le taux horaire de Monsieur Plourde est de 20\$/heure et ses frais de déplacements sont prévus aux taux du kilomètre déjà prévu dans la grille de la municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité ;

De nommer monsieur Stéphane Beauchesne au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

De nommer monsieur Nicolas Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint pour la Municipalité de Saint-Herménégilde ;

De confier le mandat à la direction générale de préciser les dossiers devant être réalisés par Monsieur Plourde.

Adopté.

**2012-07-02-18: PACTE RURAL : PROJET DE CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE AUX
NORMES DE LA PRATIQUE INTÉRIEUR À L'ÉCOLE LA FRONTALIÈRE**

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Hauts-Cantons projette la construction d'un gymnase aux normes de la pratique du soccer intérieur à l'École La Frontalière ;

ATTENDU QUE le projet présenté implique une appropriation d'un montant de 5 989\$ du Pacte rural local de la municipalité de St-Herménégilde ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité travaille présentement sur des projets qui seront présentés au Pacte rural dans les prochains mois et qui nécessiteront le montant total restant du Pacte rural ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité;

De refuser la demande de la Commission scolaire des Hauts-Cantons pour l'appropriation d'un montant du Pacte rural de la municipalité de St-Herménégilde pour son projet.

Adopté.

2012-07-02-19: DEMANDE DE LA MMQ - PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a émis le 07 février 2007, une attestation de conformité pour le projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Coaticook est en vigueur depuis le 23 février 2007 ;

ATTENDU qu'un important travail de mise en œuvre s'est opéré sur tout le territoire conformément au calendrier de réalisation ;

ATTENDU que certains événements non prévus ont perturbé l'échéancier de certaines actions ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté une résolution, tel que le prévoit l'article 30.1 de la *Loi sur la sécurité incendie*, afin de présenter une demande de modification du Schéma au ministre de la Sécurité publique pour le report de certaines échéances de la mise en œuvre dudit schéma ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité ;

D'informer la Mutuelle des municipalités du Québec, via son courtier Conway Jacques, que la MRC a présenté une demande de report d'échéance pour le plan de mise en œuvre local de la Municipalité de Saint-Herménégilde uniquement pour la mise en œuvre du programme de prévention : risques faibles et moyens.

Adopté.

2012-07-02-20: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET II MRNF

ATTENDU que la Municipalité de St-Herménégilde est gestionnaire du sentier Neil-Tillotson en collaboration avec la Municipalité d'East Hereford ;

ATTENDU que ce sentier donne accès au sommet du Mont Hereford;

ATTENDU que la Municipalité de St-Herménégilde souhaite mettre en valeur le sentier ;

ATTENDU que le projet consiste à protéger l'aire de marche par l'aménagement de passerelles de bois et par la construction de 4 ponts afin de protéger les randonneurs, le milieu hydrique et les salamandres ;

ATTENDU que cette démarche s'inscrit dans la Planification stratégique du territoire de la MRC de Coaticook 2010-2015 et dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Charest et résolu à l'unanimité QUE :

Le conseil municipal de St-Herménégilde présente une demande d'aide financière au programme du Volet II du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et qu'il s'engage à participer financièrement au projet tel que requis.

Adopté.

**2012-07-02-21: FORMATION FQM – RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS
MODULE 1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise l'inscription des conseillers et maire intéressés à la formation « Rôle et responsabilités des élus Module 1.

Adopté.

**2012-07-02-22: CCIRC – INVITATION AU 29^E TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES
DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune inscription.

2012-07-02-23: AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par madame la mairesse Lucie Tremblay, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de St-Herménégilde sera présenté. Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu à même le présent avis copie du projet de règlement.

2012-07-02-24: APPUI A LA LUTTE CONTRE LE TABAGISME AU QUEBEC

Aucun appui.

2012-07-02-25: USINE D'ÉPURATION

Aucune nouvelle information.

2012-07-02-26: AQUEDUC – PROJET D'ÉLECTRICITÉ

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux d'électricité aux infrastructures d'aqueduc ;

ATTENDU QUE la municipalité doit demander des soumissions pour faire ces travaux ;

ATTENDU QU'un appel d'offres doit être élaboré ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise la directrice générale à requérir les services de Géosymbiose pour le document d'appel d'offres pour le projet d'électricité dans l'éventualité que l'ingénieur de la MRC de Coaticook n'ait pas le temps de s'en occuper.

Adopté.

2012-07-02-27: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S

no de résolution
ou annotation

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 30 juin 2012.

2012-07-02-28: INDICATEURS DE GESTION 2011

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les Indicateurs de gestion 2011.

2012-07-02-29: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que la correspondance reçue du 5 juin 2012 au 2 juillet 2012 de même que le rapport de la secrétaire-trésorière soient déposés aux archives et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie ou en prendre connaissance.

Adopté.

2012-07-02-30: RÉGIE INCENDIE

La mairesse fait un suivi de sa dernière réunion. Le zodiac a été commandé. La Régie étudie la possibilité d'acheter des bottes en cuir pour les pompiers.

2012-07-02-31: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS

Le conseiller Jean-Claude Daoust mentionne que la Régie débute sa planification du budget 2013. Suite au bilan du 2^e trimestre de Monique Clément, le municipalité devra trouver des solutions pour améliorer ses résultats.

2012-07-02-32: FAMILLE ET CULTURE

Madame la conseillère Sylvie Viau rappelle la tournée du personnage historique qui aura lieu le 8 juillet 2012.

2012-07-02-33: LOISIRS

Le conseiller Réal Crête dépose le Rapport annuel du Carrefour loisir de la MRC de Coaticook.

2012-07-02-34: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : 30 juillet 2012 à 19h30

Halte routière Rang 9 : Le projet de halte routière sur le Rang 9 est remis à une autre année. Le conseil désire finalement améliorer le Parc des Loisirs et la petite halte à l'intersection de la Route 141 et la Route 251. La municipalité demandera l'aide de Martine Auray pour monter le projet et les demandes de subventions (Pacte rural et autres).

Ustensiles pour le centre communautaire : la municipalité devra faire le décompte de l'inventaire et vérifier à se procurer la quantité manquante (225).

Rencontre Colebrook : Une rencontre a eu lieu le 27 juin. Ronald Massey est absent. Il ne peut nous donner le compte rendu de cette rencontre.

2012-07-02-35: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2012-07-02-36: VARIA

Aucun sujet.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M_____

S

no de résolution
ou annotation

2012-07-02-37: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Jean-Claude Charest propose la levée de l'assemblée à 21h.

Adopté.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Lucie Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.